

**MAIRIE**  
de  
**MOMMENHEIM**

67670



☎ 03.88.51.62.05  
Fax 03.88.51.52.34

E-mail : [mairie@mommenheim.fr](mailto:mairie@mommenheim.fr)  
Site internet : [www.mommenheim.fr](http://www.mommenheim.fr)

**ARRETE MUNICIPAL N°63/2024**

**PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE  
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU  
PUBLIC (ERP)**

Le Maire de la commune de Mommenheim,

**Vu** le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L. 122-5, R.122-5, R. 143-39 et suivants,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1424-2, L.2213-32, L.2225-1 à L.2225-4, R.2225-2 à R.2225-10),

**Vu** le décret n° 95-960 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

**Vu** l'arrêté du 23 juin 1978 modifié concernant les dispositions dans les chaufferies,

**Vu** l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

**Vu** l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les ERP et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R. 162-9 du Code de la construction et de l'habitation,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2009 relatif aux compétences et au fonctionnement de la Commission Consultative départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

**Vu** l'Arrêté préfectoral du Bas-Rhin du 15 février 2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie,

**Vu** la demande PC.067.301.22.R0002 présentée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, bénéficiaire de la présente autorisation,

**Vu** l'avis favorable assorti de prescriptions de la Sous-commission départementale de la sécurité dans les ERP-IGH du Bas-Rhin en date du 5 novembre 2024 assorti de prescriptions,

**Vu** l'arrêté municipal n°59/2024 du 08 novembre 2024, portant autorisation d'ouverture d'un ERP,

**Considérant** l'erreur matérielle contenue dans l'arrêté municipal n°59/2024 susvisé, visant l'Arrêté du 10 décembre 2004 modifié, dispositions particulières applicables aux ERP du type U,

**Considérant** la nécessité de corriger cette erreur matérielle, visant une disposition normative inapplicable au cas d'espèce,

## ARRETE

- Article 1 : **L'arrêté municipal n°59/2024 du 08 novembre 2024 est abrogé.**
- Article 2 : **L'ouverture du groupe scolaire et périscolaire Les Coquelicots, situé 6 rue des Vergers à Mommenheim, ayant fait l'objet d'un accord de permis de construire en date du 16 août 2022 est autorisé.**
- Article 3 : La présente autorisation est accordée à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, représentée par M. Claude Sturni, Président, dont le siège se situe 84 route de Strasbourg, 67500 HAGUENAU.
- Article 4 : Les huit prescriptions de la sous-commission départementale de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP figurant page 6 du rapport sont à mettre en œuvre et à respecter.
- Article 5 : Le bâtiment est classé en :  
– **1<sup>er</sup> groupe,**  
– **3<sup>ème</sup> catégorie,**  
– **Avec activités de type R et N,**  
– **L'effectif théorique est de 350 personnes dont 302 au titre du public.**
- Article 6 : Cette autorisation est donnée sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.
- Article 7 : Une ampliation du présent arrêté sera insérée dans le registre de sécurité de l'établissement.
- Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 9 : L'ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
– M. le Sous-Préfet de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg,  
– M. le Directeur du SDIS du Bas-Rhin,  
– La D.D.T.,  
– M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath,  
– M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,  
– L'Inspection Académique du Bas-Rhin.

Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Mommenheim.

Fait à Mommenheim, le 15 novembre 2024.



Le Maire,

**Francis WOLF.**